

Extrait du registre des délibérations  
Conseil Municipal

| NOMBRE DE MEMBRES              |             |                                   |
|--------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Ayant pris part à la délibération |
| 11                             | 11          | 10                                |
| DATE DE LA CONVOCATION         |             |                                   |
| 21 mai 2021                    |             |                                   |
| DATE DE L’AFFICHAGE            |             |                                   |
| 21 mai 2021                    |             |                                   |

L’an deux mille vingt et un le lundi 31 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de LAGRANGE, régulièrement convoqué, s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Nathalie SALCUNI, Maire**

**Etaients présents** : Gilbert QUIRIGHETTI, Pierre CORREGE, Philippe CASTET, Antonio CAMACHO, Sylvie PAILHE, Aline HERGAULT,

**Procuracion** : Séverine MARMOUGET à Sylvie PAILHE, Antonio ALVES à Nathalie SALCUNI

**Absente excusée** : Cindy FONTAINE

Sous-Préfecture

21 JUIN 2021

**Secrétaire de séance** : Aline HERGAULT

65200 BAGNERES DE BIGORRE

**Objet de la délibération :**

**Motion : Campagne pour une énergie publique – La commune de LAGRANGE exige le retrait immédiat du projet Hercule de privatisation de l’électricité.**

Madame le maire fait lecture de la proposition de motion concernant le secteur de l’électricité. Depuis 75 ans, depuis l’impulsion du Conseil National de la Résistance, l’électricité est un bien commun, Électricité de France un service public.

Premier producteur d’électricité en France et en Europe, deuxième producteur mondial, EDF fournit à l’ensemble du territoire français une des électricités les plus propres, sûres et économique ; notamment grâce à la péréquation tarifaire, garantissant un prix identique à tous les Français, qu’ils vivent en zones urbaines, rurales ou en outre-mer.

Mais aujourd’hui, ces garanties, tout comme la souveraineté énergétique de notre pays sont menacées par le projet Hercule.

Le projet Hercule, dont les négociations demeurent opaques, est impulsé par la Commission européenne. L’électricité, pourtant considérée comme un bien essentiel, se doit d’être à son tour soumise aux lois du marché et de la concurrence. Cette loi conduit à la privatisation des secteurs les plus rentables du groupe EDF, qui sera morcelé en trois sociétés. Cette réorganisation sonne le glas d’un des derniers services publics de notre pays.

Paradoxalement, s’il est une chose que la covid-19 aura permis de dévoiler, c’est le rôle crucial du service public. Des personnels hospitaliers aux instituteurs, des agents territoriaux aux bénévoles associatifs : en temps de crise, l’intérêt général redevient un marqueur structurant.

Alors, à l’heure où des millions de Français vivent la précarité énergétique, dans une époque où les enjeux de transition écologique et énergétique relèvent de défis pour l’Humanité, le rôle et la mission de service public d’Électricité de France sont d’autant plus d’actualité.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, souhaitent s’engager aux côtés des salariés d’ENEDIS et d’EDF en :**

**- appelant à l’arrêt immédiat du projet Hercule,**

- demandant un bilan des 20 dernières années marquées par l'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie, par la hausse des factures d'électricité pour nos concitoyens, à qui l'on avait pourtant promis une baisse,

- rejoignant le Collectif "*Des territoires engagés pour une énergie publique*",

- invitant les habitants de LAGRANGE à signer la pétition "pour une énergie publique" contre le démantèlement d'EDF et pour la défense du service public de l'énergie (à retrouver sur <https://energie-publique.fr>) par le biais du site internet de la commune : «<http://www.lagrange65.fr> »,

- interrogeant le gouvernement sur les répercussions concrètes de ce projet pour les citoyens et collectivités propriétaires de réseaux.

- interpellant les parlementaires du département.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme.

LE MAIRE  
Nathalie SALCUNI



**Sous-Préfecture**

21 JUIN 2021

65200 BAGNERES DE BIGORRE